

Politique sur le Comité du droit du travail

Article 1

Mission du comité

Le Comité est responsable de sensibiliser et d'informer les membres sur les enjeux relatifs au droit du travail au Québec.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** Informer la communauté étudiante des carrières possible dans les domaines du droit du travail et des enjeux rencontrés par les juristes de ce domaine du droit;
- (ii)** Sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux juridiques et sociaux liés aux relations entre le salariat et le patronaux;
- (iii)** Faire connaître aux membres les défis et les devoirs des divers organismes gouvernementaux et communautaires œuvrant à l'application ou à la défense du droit du travail.

Article 2

Composition du comité

Le Comité est formé des postes suivants :

- (i)** Une personne représentante du Conseil exécutif;
- (ii)** Une personne coordonnatrice du Comité;
- (iii)** Trois personnes membres, dont une personne membre de première année.